

## **MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

### **RÈGLEMENT 361 POUR ANNULLATION DU RÈGLEMENT 297 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 184 050 \$ PLUS LES TAXES POUR LE PROJET D'ENROCHEMENT ET DE TRAVAUX DE VOIRIE À L'ÉGARD DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DU CHEMIN PRIVÉ AVEC UNE VIRÉE - SECTEUR OUEST DE LA GRÈVE MORENCY**

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le règlement 297 relatif au projet d'enrochement et de travaux de voirie à l'égard de la prise en charge par la municipalité du chemin privé avec une virée - secteur ouest de la grève Morency puisque ledit projet ne se réalisera pas;

Considérant que ce règlement décrète complètement l'annulation du pouvoir d'emprunt et de dépenses du règlement 297 de l'ordre de 184 050 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2013 et qu'une copie dudit règlement a été transmise à tous les membres du conseil qui mentionnent l'avoir lu et renoncent à ladite lecture;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges décrète ce qui suit :

#### **Article 1**

Le « *Règlement 297 décrétant un emprunt et une dépense de 184 050 \$ plus les taxes pour le projet d'enrochement et de travaux de voirie à l'égard de la prise en charge par la municipalité du chemin privé avec une virée - secteur ouest de la grève Morency* » est abrogé.

#### **Article 2**

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges décrète l'annulation du pouvoir d'emprunt et de dépenses du règlement 297.

#### **Article 3**

Le règlement 361 intitulé « *Règlement 361 pour annulation du règlement 297 décrétant un emprunt et une dépense de 184 050 \$ plus les taxes pour le projet d'enrochement et de travaux de voirie à l'égard de la prise en charge par la municipalité du chemin privé avec une virée - secteur ouest de la grève Morency* » entre en vigueur conformément à la Loi.

L'avis de motion donné le 13 mai 2013.

Le présent règlement a été adopté le 12 août 2013.

L'affichage public du règlement le 12 août 2013.